

# Aménagement de la Tuilerie SAUVARD

## ANNEXE N°1 au CERFA N° 13 614\*01

### C. Quelle est la finalité de la destruction, de l'altération ou de la dégradation

Depuis la fin des années 1990, le Pays Loire Val d'Aubois développe une stratégie orientée sur la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine industriel ancien disséminé le long du Val d'Aubois, témoignant d'une industrialisation ancienne (depuis le Moyen Age) qui a connu son apogée au 19<sup>ème</sup> siècle sur un territoire incarnant bien le cas français du développement de l'industrie en milieu rural.

Cette stratégie, relativement innovante à cette échelle, est devenue :

- La base d'un développement touristique durable contribuant à part entière au développement local.
- Le support d'une communauté de projets permettant de préserver la mémoire d'une aventure industrielle singulière et de promouvoir le territoire.
- Le moyen de fédérer un réseau d'acteurs autour d'un projet culturel ambitieux et de structurer les initiatives locales avec une professionnalisation de l'action.

En 2010, l'Agenda 21 local a conforté la démarche du Pays Loire Val d'Aubois dont les nombreux atouts, comme la valorisation des ressources patrimoniales locales, sont susceptibles de développer le potentiel touristique mais également de maintenir et d'attirer de nouveaux habitants en considérant des critères comme la qualité de vie, la variété et la richesse des paysages, l'existence d'un patrimoine culturel, la proximité de Nevers, etc.

Le projet de développement engagé par le Pays Loire Val d'Aubois lui a valu d'obtenir, en 2010, le label national Pays d'Art et d'Histoire, par le Ministère de la culture et de la communication. Cette distinction, seulement partagée par un réseau actuel de 180 villes ou pays en France, suppose l'installation d'un service de médiation culturelle mais aussi l'aménagement d'un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Cet équipement, d'envergure régionale, sera le support à l'organisation d'expositions temporaires, à un parcours de découverte du territoire, à l'accueil d'enfants dans le cadre d'ateliers pédagogiques, etc. Le CIAP peut être considéré, dans sa conception et son fonctionnement, comme l'équivalent d'une « maison » d'un Parc Naturel Régional.

En 2014, le syndicat mixte du Pays Loire Val d'Aubois a décidé de prendre la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement de cet équipement, dans la tuilerie Sauvard au regard de sa stratégie en direction de la sauvegarde du patrimoine industriel ancien. En effet, la tuilerie Sauvard présente la particularité d'abriter un four Hoffmann, patrimoine très rare en France dans cet état de conservation. Ce projet est également l'occasion de réutiliser un bâtiment existant en limitant le phénomène d'artificialisation des sols.

Dans le cadre de cette opération, le Pays Loire Val d'Aubois a pris en compte dès l'origine la problématique des chiroptères, en s'attachant lors du recrutement du maître d'œuvre (avril 2015), les services des conservateurs du muséum d'histoire naturelle de Bourges, également responsables de l'association Chauve-qui-peut. La Direction départementale des territoires du Cher (service nature et environnement) a été également associée en amont du projet.

On peut également indiquer que le Pays Loire Val d'Aubois est sensibilisé depuis 2013, aux questions liées à la biodiversité pour avoir réalisé la cartographie de ses trames : verte (V), bleue (B) et noire (N), avec l'appui d'un comité d'experts locaux ou régionaux. Cette étude a d'ailleurs débouché, en 2014, sur la mise au point d'un programme en faveur de la biodiversité orienté sur des actions de préservation, de restauration, de gestion et de sensibilisation. Celui-ci fait l'objet d'une mise en œuvre depuis 2015, à travers :

- L'intégration de la TVBN (Trame Verte Bleue et Noire) dans les documents d'urbanisme des collectivités,
- Le projet de préservation et de restauration des mares du territoire (Nature 18),
- L'aménagement du site Sauvard (comme un laboratoire des initiatives pour une gestion favorable du réseau écologique local, et un outil communication et de sensibilité autour des enjeux liés à celui-ci).

## **H. En accompagnement de la destruction, de l'altération ou de la dégradation, quelles sont les mesures prévues pour le maintien de l'espèce concernée dans un état de conservation favorable**

La tuilerie Sauvard fonctionne comme le site secondaire de colonies de chauves-souris, les deux espèces les plus présentes étant la Barbastelle et le Grand murin dont le gîte principal est situé dans les combles de l'école de La Guerche sur l'Aubois. A ce titre, et dès 2013 lorsque le Pays Loire Val d'Aubois est devenu propriétaire du site, des ouvertures ont été pratiquées dans des panneaux de bois installés sur la façade Est (ceux assurant la mise hors d'air et hors d'eau de la tuilerie Sauvard depuis 2006), afin de renforcer l'accès des animaux au bâtiment, plus particulièrement vers les fours primitifs de la tuilerie situés dans l'aile Nord.

Face à la destruction des sites repérés dans l'aile sud et utilisé ponctuellement, le Pays Loire Val d'Aubois a décidé d'engager dès le mois de juin 2015, une étude permettant de définir les aménagements nécessaires au maintien des colonies localisées sur place.

Ces mesures sont les suivantes :

### 1. Mesures pour la zone destinée au projet touristique

- Scinder définitivement les deux zones

La première mesure consiste à séparer les deux zones par un cloisonnement hermétique montant le long des charpentes jusqu'aux solives (panneaux en dur, bois ou autre). Une attention particulière sera portée sur les liaisons entre panneaux et charpentes, surtout au niveau de la toiture pour ne laisser aucun passage aux animaux. Les Grands murins peuvent en effet ramper à travers les murs par des étroitures de 20mm.

Une bonne étanchéité limitera également les odeurs résiduelles de la colonie qui peuvent être fortes en été.

- Condamner la salle de l'aile sud

La salle occupée par l'essaim de Grands murins devra être condamnée par la pose de panneaux. Le jour de cette opération, une visite d'inspection pour déplacer d'éventuels individus présents sera indispensable.

La lumière dans la zone touristique devra être suffisante pour interdire l'installation des chauves-souris lucifuges, soit par des ouvertures type vasistas, velux ou autre, soit en plaçant des éclairages artificiels pointés vers les charpentes, au minimum 5h par jour, voire de nuit si les animaux s'installent. Les opérations d'effarouchement, si elles devaient avoir lieu, seront menées sous la direction des spécialistes du muséum sous couvert des autorités administratives.

- Circulation nocturne des chauves-souris durant le chantier

La zone touristique en réfection ne pourra être rendue étanche à la pénétration des chauves-souris chaque soir, à l'arrêt du chantier. Plutôt que de tenter de leur interdire l'accès du site en nocturne, il apparaît plus intéressant qu'elles puissent découvrir et s'approprier le plus vite possible la partie qui leur est concédée. Il est proposé de favoriser leurs transits entre les deux zones en conservant un seul point de passage. Cet accès sera maintenu ouvert puis peu à peu occulté en fonction des résultats du suivi. En fin de chantier, il sera définitivement condamné quel que soient les résultats.

- Règles de conduite

Une recommandation sera faite à toute personne présente sur le chantier à ne pas pénétrer sur la zone dédiée aux chauves-souris. Les animaux doivent s'y sentir protégés de toute perturbation. Il sera aussi nécessaire de sensibiliser les corps de métier intervenant sur place pour leur apprendre à gérer d'éventuels rencontres fortuites avec un ou des chiroptères.

### 2. Mesures pour la zone destinée aux chauves-souris :

- Obscurité maximale

L'ensemble des ouvertures seront bouchées et rendues opaques.

- Accès pour les chauves-souris

L'accès principal se fera par la porte du rez-de-chaussée coté canal. Celle-ci sera équipée d'une grille à barreaux horizontaux, distants de 12cm, elle servira d'accès au site pour les suivis. Une ouverture secondaire est prévue au niveau d'une fenêtre du premier étage. Le contrôle de la lumière suite à ces ouvertures sera laissé à la gestion du muséum. Une fois l'aménagement accepté par les chauves-souris, des barreaux seront installés au niveau de la fenêtre pour limiter toute intrusion humaine ou de prédateurs.

Le jardin entourant la cheminée sera non accessible au public.

- L'éclairage intérieur et extérieur

Les vasistas en toiture seront rendus opaques.

Aucun éclairage permanent ne sera implanté à l'intérieur du bâtiment dans la zone dédiée aux chauves-souris. Les façades E, à l'ouest face au canal, et F, côté nord, seront laissées dans l'ombre, sans éclairage direct ou indirect sur toute la longueur du bâtiment.

- Création de nouveaux gîtes

Pour compenser la disparition de la pièce où les Grands murins se rassemblent en début de saison, une salle correspondant en superficie à celle utilisée actuellement sera aménagée. Elle sera réalisée au rez-de-chaussée de l'usine dans une pièce déjà existante. Les ouvertures entourant la salle seront restreintes par les spécialistes du muséum.

Pour les Barbastelles et autres espèces de disjointements comme les Oreillards, deux gîtes au minimum seront accrochés en hauteur, aux poutres de la charpente à l'intérieur de la zone réservée aux chauves-souris, ainsi que deux autres au minimum en extérieur sur les deux façades laissées dans l'obscurité.

Au minimum 10 gîtes de substitution pour l'hibernation seront créés ou adaptés dans la partie des fours destinés aux chauves-souris, en s'appuyant sur les anfractuosités existantes.

L'objectif consiste à renforcer le rôle de la tuilerie Sauvard comme site d'hibernation et/ou de reproduction des chiroptères, en rapprochant autant que possible les colonies actuelles, des prairies humides de l'Aubois, toutes proches, qui constituent des terrains de chasse privilégiés pour ces mammifères lucifuges. En effet, certaines colonies occupant les bâtiments du centre-ville, sont gênées par diverses sources lumineuses qui constituent des barrières pour l'accès aux zones de chasse des chauves-souris.

On peut enfin évoquer que le parcours de découverte du territoire comportera une scénographie dédiée à la présentation des chiroptères, dans un objectif de sensibilisation des populations locales, sur leur rôle dans l'écosystème du Val d'Aubois. L'espèce du Grand murin pourrait être prise à témoin car elle est très bien implantée dans la région.